

Procédure Normalisée de Fonctionnement

TITRE : MESURES EN CAS DE MORSURE MINEURE PAR UN ANIMAL	NUMÉRO : G-4
DESTINATAIRES : Personnel du Service des animaleries et usagers	VERSION 1 : 17.12.2010 VERSION 5 : 05.12.2019
ÉMISE PAR : Normand Lapierre, T.S.A. CORRIGÉE : Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	CIPA : 20.01.2020
APPROUVÉE PAR : Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	DATE : 17.01.2011
BUT : Étapes à suivre lors d'une morsure mineure par un animal.	

SANTÉ ET SÉCURITÉ : L'application de cette P.N.F. est essentielle pour éviter des complications liées à une morsure.

NOTE : Consulter le site web du [Service de la prévention et de la sécurité](#) (SPS) de l'UQAM pour plus de détails.

PROCÉDURES :

1. Faire saigner immédiatement, sans pincer, le pourtour de la plaie.
2. Sans délai, laver la blessure durant 10 minutes en l'irriguant et en la frottant copieusement avec un savon antiseptique, puis rincer à l'eau claire.
3. Appliquer ensuite sur la plaie un antiseptique, comme la Proviodyne, et un pansement.
4. Remplir le formulaire de [Déclaration d'accident de travail à l'UQAM](#).
5. Pour tout autre type d'incident se référer au site web du [SPS UQAM](#) ou composer le 3101 à l'interne.
6. Avertir la direction des animaleries de l'incident.